

Séance du 2 Décembre 1955

La distribution de pétition est absolument contraire au règlement scolaire (article 17).

Il rapporte que les parents protestent également contre la collecte faite à l'École des cotisations du Conseil des Parents d'élèves ce qui est également interdit.

La pétition présentée par le Conseil des Parents d'élèves est une lettre à adresser par les parents à M. le Maire. Or, le Conseil des parents demande aux parents de retourner cette lettre après signature au Président du Comité. Il s'agit d'un procédé inadmissible.

M. Lauterfing rappelle que M. le Maire a toujours reçu avec bienveillance les représentants de ce Comité, leur a fourni tous renseignements et éclaircissements demandés. On se demande quels sont les motifs de cette pétition lancée au moment même du démarrage de la construction du groupe scolaire de Mondétour.

Mais le Conseil de Parents d'élèves a toujours combattu les projets du Conseil Municipal en matière de constructions scolaires, il a minimisé les besoins en locaux scolaires en fournissant des statistiques erronées, très inférieures à la réalité. Il a publié ces statistiques dans la presse locale. Ainsi dans "Les Nouvelles" du 1<sup>er</sup> Juillet 1954, il a annoncé qu'en 1956 il y aurait à Mondétour 121 enfants d'âge scolaire et donc un besoin de 4 classes primaires. Le Conseil Municipal fait actuellement construire 6 classes pouvant contenir 240 enfants.

Or, le rapporteur du Conseil des Parents d'élèves auteur de cet article du 1/7/54 a, au cours de l'Assemblée Générale du 20 Nov 1955 présenté le programme du Conseil Municipal comme largement insuffisant puisqu'en 1956, il y aurait à Mondétour 300 élèves. Il y a actuellement 150 enfants d'âge scolaire à Mondétour. Admettre l'effectif de 300 à la rentrée de 1956, c'est prétendre que l'effectif scolaire de ce quartier va doubler en un an. D'après le rapporteur il y a 600 enfants d'âge scolaire dans les écoles d'Orsay, Mondétour d'après lui, qui n'est pourtant qu'un quartier de la Ville, grouperait la moitié de cet effectif.

M. Lauterfing relève ensuite toutes les contradictions du rapport présenté à l'Assemblée Générale du 20 Nov. 1955. Le rapporteur a critiqué le calfeutrage des baraques en bois, la température y étant trop élevée par manque d'air. Pourtant ce calfeutrage a été réalisé par le Conseil Municipal à la demande du Conseil des Parents d'Elèves.

Ensuite, la disposition à titre provisoire de la Salle de la rue Archangé a été demandée. Depuis des critiques acerbes et virulentes ont été portées contre cette salle. Lorsque le Conseil décide d'enlever les enfants de cette salle, quand les classes des préaux pourront fonctionner, c'est un tollé général. Le Conseil des parents d'élèves a demandé des classes dans les préaux. Ensuite il a été contre.

Le rapporteur de la Commission scolaire du Conseil des parents d'élèves a fait le recensement de tous les terrains libres dans la commune, préconisant de faire des Ecoles provisoires partout, même sous le marché couvert. Si l'on suivait cette idée nous risquerions de faire du provisoire qui nuirait aux projets du Conseil Municipal et nous n'aurions que des bâtiments dispersés, sans compter la perte de recettes qui en résulterait. Mais le rapporteur n'a pas présenté de plan de financement de ses projets. Il a peut-être oublié que les parents d'élèves sont également des contribuables. Et que diraient

ceux-ci, si le Conseil municipal réalisait un tel programme de constructions provisoires après l'acquisition de la propriété Renson, destinée à recevoir des constructions convenables et définitives.

Le Président du Conseil des Parents d'élèves a fait état de la situation du logement du directeur d'école et s'est félicité de la libération de ce logement, mais il n'a pas parlé des démarches de M. le Maire à ce sujet, le temps passé pour résoudre ce problème. On ne l'a pas fait parce qu'il fallait critiquer à tout prix. Le Conseil municipal a affecté un crédit de 200.000 frs à la réfection de ce logement. Nulle mention n'en a été faite.

Enfin, le rapporteur du Conseil local des parents d'élèves s'est permis de demander au Gaz de France de déplacer des ouvriers pour vérifier le chauffage dans les Ecoles en Bois. Il s'agit d'une ingérence inadmissible dans la gestion de la commune, laquelle incombe uniquement au Conseil Municipal.

M. Lauterfing termine en rappelant l'oeuvre de ce Conseil en 2 ans 1:2 pour l'Ecole publique : il a contracté 80 millions d'emprunt pour l'acquisition des terrains et les constructions scolaires. La construction du groupe de Mondétour est commencée, les classes existantes sont dotées de matériel neuf, les inscriptions nécessaires ont été faites sur le plan départemental pour les autres constructions indispensables.

Il est fait état dans cette pétition de promesses faites par l'Académie. Ce n'est pas à ce comité que des promesses doivent être faites c'est le rôle du Conseil Municipal de s'occuper des questions scolaires et non d'un comité irresponsable.

M. le Maire remercie M. Lauterfing de son exposé et des félicitations qu'il a bien voulu lui adresser. Il consacre beaucoup de temps pour la Commune et pour l'hôpital et a la conviction d'avoir fait le maximum au point de vue scolaire. Lorsqu'il a pris la gestion de la commune, il n'y avait pas de numéro d'ordre pour Orsay sur la liste du Conseil Général, la question des Ecoles a dû être mise au point. Il y a dans le département 530 communes ayant des besoins identiques aux nôtres.

Cette pétition a fait l'objet de deux lettres de M. le Maire dont il est donné lecture, la première pour informer M. l'Inspecteur d'Académie de la situation, la seconde pour tenir Mme La Directrice au courant de cet envoi. M. le Maire tient à ce que cette correspondance soit rendue publique.

Après cet exposé, le Conseil Municipal a l'unanimité protesté énergiquement contre la distribution à l'Ecole par le corps enseignant de pétitions, la collecte faite à l'école des cotisations pour une association, ce qui constitue des infractions graves au règlement scolaire.

- Proteste contre la pression morale exercée de ce fait sur les parents en utilisant les enfants de l'Ecole comme intermédiaires de ladite association.

- déplore le grave préjudice porté à l'Ecole publique par ces agissements

- déplore que le personnel enseignant se soit prêté à cette distribution.

- demande à M. le Maire de refuser à l'avenir tout contact avec cette association.

Le Dr Lauriat prend alors la parole "Lorsque l'on voit le mal que se donne notre Maire et celui que s'est donné la Commission des constructions scolaires que nous félicitons pour ce travail intensif auquel elle s'est livrée, lorsqu'on est en présence de difficultés telles que notre Maire vous les a exposées en ce qui concerne la possibilité de construire des Ecoles, eu égard à plus de 500 communes, aux demandes multiples de toutes ces communes, parmi lesquelles certaines ont des besoins plus grands que les nôtres, lorsque l'on voit un Comité d'irresponsables nier ces difficultés et saisir l'occasion pour critiquer la salle de la rue Archangé, le calfeutrage des classes, méconnaître les difficultés que peuvent éprouver le Conseil Municipal et l'Inspecteur d'Académie, avec lequel nous sommes en collaboration, eh bien, c'est un jeu de basse politique et ce n'est pas autre chose.

Ayons le courage de dire / ce sont des manoeuvres dilatoires qui saisissent des jugements faciles à exploiter devant des familles qui constatent naturellement que, comme telle, l'école n'est pas parfaite, loin de là. Ne vous y trompez pas, ce sont des manoeuvres politiques, tous les moyens sont bons et cela explique les contradictions dans les critiques acerbes formulées à l'égard de ce Conseil municipal. Voilà la vérité, messieurs les Conseillers, soyez juges, continuez à faire votre travail dans un but unique, celui de bien remplir notre devoir social, de bien le remplir vis à vis de la génération de demain, c'est à dire de nos jeunes. Continuez comme vous l'avez fait, vous êtes dans la bonne voie."

Le Conseil approuve à l'unanimité l'exposé de M. Lauterfing et les correspondances échangées par M. le Maire avec M. l'Inspecteur d'Académie et la Directrice de l'Ecole des filles, par l'intermédiaire de laquelle les pétitions ont été distribuées.

M. le Maire rappelle que le Legs Parrat est attribué annuellement à une femme veuve, la plus pauvre et demeurant depuis longtemps dans la commune. Il a été porté à 2.000 frs par le Conseil Municipal. Il donne lecture de la liste des candidates portant les noms de Mmes Vve Coerig, Robert, Halère, François, Henri, Richard. Il est procédé au vote à bulletins secrets. Mme Vve Coerig ayant obtenu 20 voix bénéficiera du legs en 1956.

Legs Parrat

Waveyle  
Rendu le 27.2

Cantine scolaire

M. Thévenon présente une observation au sujet de l'alimentation à la cantine scolaire. Cette question sera étudiée par le Comité de la Causse des Ecoles qui se réunit le 4 décembre.

Ruelle du Cimetière

A la demande de M. Le Fèvre, le Conseil décide à l'unanimité de demander l'établissement d'une servitude au plan d'aménagement communal en cours de révision, afin que la largeur de la ruelle du cimetière soit portée à huit mètres, ce qui facilitera l'accès du Lycée national.

Travaux dans les dortoirs

Le Conseil donne avis favorable aux dossiers de travaux à présenter par les associations syndicales autorisées BUPES ORSAY et Mondétour BOIS DU ROI, en vue de solliciter des subventions prévues par la loi du 25 Mars 1952.

R. V. H46

A la demande de M. Puveland, M. le Maire fait connaître qu'il n'a aucune précision concernant la déviation de la R.N 446, en vue de la suppression du passage à niveau du Guichet, les Ponts et Chaussées n'ayant pas choisi entre les 3 projets soumis à leur étude par le M;R;L;

Communes dortoir

M. Lauterfing expose que le Conseil général a voté les 4 et 29 novembre, deux motions qui ont été reproduites dans la presse d'une façon erronée.

Dr, le Conseil Général a surtout voulu faire ressortir les charges du département de Seine et Oise et la différence de traitement existant entre ce département et la Ville de Paris qui encaisse les taxes locales.

La différence de répartition est sensible entre les communes de la Seine et celles de Seine et Oise. Une loi a été votée le 3 avril 1955, stipulant que la situation des Villes dites "communes dortoir" ferait l'objet d'un projet de loi dans un délai de 6 mois.

Le Conseil général voudrait que le Gouvernement prenne une décision et M. Lauterfing demande au Conseil Municipal de s'associer à la décision prise par le Conseil Général et de solliciter l'intervention des pouvoirs publics, suivant l'obligation prise par la loi du 3 avril 1955.

Fond du Guichet

M. Guillemard proteste contre les voitures qui stationnent en permanence au fond du Guichet, gênant toute circulation. M. le Maire demande de relever le numéro de ces voitures, afin que des contraventions soient dressées.

M. Lauterfing signale également qu'une voiture stationne depuis 3 semaines sur le trottoir du Bd de Mondétour, tous feux éteints la nuit.

M. Jouguet demande de solliciter de la S.N.C.R., la pose d'un feu rouge au passage à niveau de la gare du Guichet.

M. Lauterfing demande qu'une redevance soit versée par la S.C.I.R.O. pour le panneau placé sur le trottoir de la Place du Guichet. M. le Maire demandera le versement d'un don pour la Caisse des Ecoles.

S.C.I.R.O

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

*[Handwritten signatures and notes at the bottom of the page, including names like Jouguet, Thévenon, and others.]*

Du 22 janvier mil neuf cent cinquante six, convocation du Conseil municipal à la Mairie, en séance publique ordinaire, pour le 27 janvier à 21 heures, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



le Maire

Séance du 27 Janvier 1956

Le vingt sept janvier mil neuf cent cinquante six, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, GUILLEMARD, LE FEVRE, FAVRE adjoints, LAURIAT, JOUGUET, THEVENON, PUVVLAN, PERNELLE, CLEMENT, Mlle JOUANNIN, TISSOT, CESSENS, DOUVEL, LAUTERFING, FAUCHET, FOISY, Mme BETMONT.

M. GALLAND, malade a donné procuration à M. Guillemard.

Dr Laneuville d° à M. Jouguet

M. Girard d° à M. Louvel.

Abxent excusé : M. ZIANE.

Le conseil choisit comme secrétaire M. THEVENON. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

Le Conseil décide d'allouer une subvention de 10 à M. THIEBANT Jean, sur le prix de la canalisation à poser dans la ruelle des Saules pour l'alimentation en eau de sa propriété, soit 5.150 frs.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur des TPE du 27.1.56, faisant connaître que l'établissement et l'entretien des trottoirs sur les chemins départementaux en traverse, sont en principe à la charge des communes intéressées. Une subvention peut être accordée par le Conseil Général. Il serait d'avis d'attendre pour la réfection des trottoirs de la rue de Lozère, l'exécution des travaux de contournement du passage à niveau du Guichet qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'équipement de cette rue (chemin départemental)

M. Clément n'est pas de cet avis, il signale l'absence de trottoirs dans les tournants et demande que les trottoirs soient aménagés dans les endroits dangereux, afin que les piétons ne soient pas obligés de descendre de trottoir.

Cette question est renvoyée à la Commission des travaux à la réunion de laquelle M. Clément sera convoqué.

TROTTOIRS DE LA RUE DE PARIS - M. le Maire rappelle que l'entreprise MODEP procède actuellement aux frais de la commune, à la remise en état des trottoirs de la rue de Paris. Une partie a été faite en asphalte et elle donne satisfaction. Certaines personnes se sont émues qu'une fois de plus le manque de coordination de certains services risque d'occasionner le défonçage de ces trottoirs à bref délai, notamment pour la pose éventuelle d'un câble téléphonique sur le trottoir de la rue de Paris, entre la nouvelle poste et la Place de la République. M. Batisse pressenti à ce sujet a répondu que le travail en question n'était pas envisagé par les P.T.T.

M. le Maire a reçu la visite d'un délégué du M.R.L. qui l'a informé qu'un projet nouveau de déviation de la P.N. 188 provoquerait le déplacement d'une vingtaine de maisons. Il s'est vivement élevé contre ce projet. Le Conseil municipal s'élève à l'unanimité contre le manque de coordination constaté à l'occasion de tous les projets concernant notre territoire et qui occasionne des dépenses

Subvention pour canalisa-  
tion d'eau.

3 2.56  
Rue de Lozère

Trottoirs de la Rue de  
Paris

R. N° 188

Séance du 27 Janvier 1956

considérables dont les contribuables font les frais. Les organismes d'Etat sont ainsi déchargés de la vie des citoyens.

Suivant lettre de M. l'Inspecteur d'Académie du 29/12/55, le Conseil ratifie la création aux Ecoles d'une classe primaire de garçons et d'une classe primaire de filles, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1956.

M. le Maire expose qu'à l'occasion d'une demande de permis de construire présentée par la Faculté des Sciences et intéressant les territoires des communes d'Orsay et de Bures sur Yvette, il a eu un rendez-vous, accompagné du Maire de Bures, avec l'Architecte en chef M. Coulon, qui a confirmé par lettre du 25/1/56, les déclarations suivantes, au sujet de la sécurité, de l'esthétique et des services publics.

- Les Laboratoires avaient été prévus d'abord à Paris. C'est le manque de place et non la sécurité qui a motivé leur éloignement de Paris. Toutes dispositions ont été prises pour la sécurité / écrans blindés du synchrocyclotron, merlons de terre pour l'accélérateur linéaire.

Il n'y a pas lieu de craindre que le terrain soit couvert de grands bâtiments de type industriel. A part quelques éléments de programme, très réduits, comme le synchrocyclotron, il s'agit essentiellement de Laboratoires qui auront plutôt l'aspect des bâtiments de l'Institut de recherches de la sidérurgie à St-Germain en Laye, que de ceux de Saclay.

Ces bâtiments n'auront guère que 2 étages sur rez de chaussée, certains sont à rez de chaussée seulement. Ils restent dans la hauteur des arbres.

Tous les services publics intéressés ont été informés des besoins nouveaux que représentait cet établissement. Il restera le problème de l'assainissement. La faculté des Sciences devant prévoir sa propre station d'épuration.

Le Conseil est d'avis de renouveler aux Services intéressés les termes de la délibération du 12 décembre 1954 en demandant aux responsables de confirmer qu'ils seront respectés.

M. le Maire expose qu'un dossier a été constitué à la Mairie, pour la mise en viabilité des voies du lotissement Bures-Orsay, avenue du Grans Mesnil et de Bures.

Le Conseil s'engage à classer dans la voirie urbaine les voies de ce lotissement situées sur Orsay, six mois après la réception des travaux tels qu'ils figurent au devis établi le 10 décembre 1955 par l'Ingénieur des T.P.E.

M. le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a adressée à M. Treton, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées concernant une proposition de la Sté Lyonnaise des Eaux et lui demandant d'étudier la question, afin que soit assurée dans les meilleures conditions financières possibles, la distribution d'eau potable à Orsay.

Le Conseil considère que cette question est liée entre tous les services publics, Faculté des Sciences, C.E.A., Corbeville.

Par lettre du 23/12/55, le Ministre de l'Education Nationale fait connaître qu'une subvention de 150.000 frs est accordée à la Commune pour le transport des élèves de Mondetour éloignés de l'Ecole.

Par lettre du 23/12/55, la S.N.C.F fait connaître que des instructions sont données pour que des lanternes soient installées sur les lisses des barrières du passage à niveau de la Gare du Guichet.

M. le Maire fait connaître qu'il a reçu copie du discours de M. DEMANGE, Préfet de Seine et Oise au Conseil Général. Etant donné l'importance de ce discours, M. le Maire invite les Membres du Conseil qui le désireraient, à en prendre connaissance à la Mairie.

M. le Maire a reçu le compte-rendu de l'Assemblée générale de la Ligue de Défense des Voyageurs de la Banlieue Sud qui a eu lieu à la Mairie de Longjumeau le 20/11/55.

M. Clément constaté que la Ligue prend à son compte les demar-

Création de classes

Orsay 10

Faculté des Sciences

Association Syndicale

Audouze Bures-Orsay

Orsay 10

Société Lyonnaise des Eaux

Transport des Elèves

Gare du Guichet

Discours du Préfet

Ligue de Défense des Voyageurs

ches faites par le Conseil Municipal d'Orsay et voudrait qu'à l'avenir, le nom du Conseil municipal soit cité en pareille occasion. L'assemblée est d'accord sur ce point.

M. Lauterfing demande où en est l'étude du projet de Gare routière.

M. le Maire expose que ce projet a été étudié par M. l'Ingénieur des T.P.E. La SNCF est d'accord pour donner une partie du jardin du Chef de Gare. Il faudrait prévoir une dépense de 2.500.000 à 3 millions. Cette gare telle qu'elle a été prévue permettrait seulement à trois cars de stationner, à l'exclusion de voitures particulières, ce qui n'apporterait pas une grande amélioration, comparativement à la dépense.

Il faudrait demander aux compagnies qui ont des lignes en exploitation de payer un droit de stationnement, afin de permettre de faire face aux annuités d'emprunt, ou bien mettre une partie des travaux à leur charge.

Une réunion des Maires des Communes desservies devrait être envisagée pour étudier cette participation. Une fin de non recevoir est à craindre, les charges seraient donc supportées par Orsay, ce qui serait anormal.

M. Lauterfing estime que l'on pourrait demander une participation du département, intéressé par le projet autant que la Commune.

Cette question est renvoyée à la Commission des Finances pour étude du financement et à la demande de M. Le Fèvre, à la Commission des travaux qui étudiera d'abord la question, car il lui semble étrange que 3 cars seulement puissent stationner à la fois dans cette gare.

Le Dr Lauriat attire l'attention du Conseil et des membres de la Commission des travaux sur le volume qu'occuperaient les cars intéressant directement Orsay, dans le volume global de la gare routière. Les voyageurs ne stationneront pas dans la commune. Les cars de passage ne créent que des embouteillages dans ce secteur de la commune, la participation d'Orsay doit donc être minime.

M. Clément est chargé de se renseigner dans les Villes possédant une gare routière du régime des surtaxes instituées.

M. Thomas ayant déposé au nom de M. PABIER une demande d'alignement dans le sentier rural N° 9 de la Gouttière, la Commission des travaux s'est rendue sur place pour examiner dans quelles conditions pourrait s'opérer la rectification du tracé de ce sentier. La commission a proposé de laisser à M. Thomas, géomètre, le soin de dresser un projet d'alignement de ce chemin qui a subi certaines déviations au cours des années. Le fossé qui draine les eaux descendant du Plateau et de la rue Marc Godard, serait canalisé aux frais du demandeur qui a l'intention de demander une autorisation de division de terrain. Cette autorisation ne serait accordée qu'à la condition de canaliser le fossé. Il semble qu'il incombe à la commune de faire les regards sur cette canalisation susceptible de recevoir les eaux de la rue Marc Godard ainsi d'ailleurs que le sollicite le vendeur.

De plus M. le Maire a reçu la visite d'un architecte chargé par le Ministère de l'Air, de la construction de 20 à 25 petits pavillons sur le terrain situé à l'angle du sentier de la Gouttière et de la rue François Leroux. Ce terrain de culture pourrait être transformé en terrain à bâtir à la condition que la canalisation et le revêtement de la rue François Leroux, soient faits par les auteurs du projet. Un travail d'ensemble pourrait donc être fait dans ces deux voies.

M. Lauterfing n'est pas d'accord sur le principe de la construction des regards aux frais de la commune, étant donné que dans les lotissements ces travaux sont à la charge des lots. Il y a lieu d'étudier seulement la rectification du tracé.

Mme DELBREIL, propriétaire dans le Chemin du Merisier Noir signale par lettre du 10/11/55 que le projet d'élargissement à dix mètres de ce chemin l'empêche de réaliser une construction sur son terrain. La commission des travaux, après examen du plan dressé par M. Thomas, géomètre, propose au Conseil de réduire cet élargissement à 8 mètres, ce qui ne présente aucun inconvénient;

Gare Routière

Sentier de la Gouttière

Chemin du Merisier  
Noir

approuvé le 10.3.55

Séance du 27 Janvier 1956

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Le Conseil désigne à l'unanimité pour remplacer M. Guaydier, décédé :

- 1° - au Comité de la Caisse des Ecoles, Mlle Jouannin.
- 2° - au bureau d'aide sociale : M. Lauterfing.
- 3° - A la commission d'action sociale, M. Clément.

M. le Maire expose que M. Huron lui a remis une lettre avant la séance du Conseil, intéressant les observations faites par M. Lauterfing à la précédente séance du Conseil.

A la demande de ce dernier, lecture est donnée de cette lettre. M. Lauterfing considère que M. Huron n'a pas été mis personnellement en cause, mais le Conseil local des parents d'élèves. Cette lettre est sans objet en ce qui concerne M. Huron, si l'on s'en réfère au dernier paragraphe de sa lettre. Renvoyée à la commission des constructions scolaires.

Le Conseil décide de classer dans la voirie urbaine, le Boulevard de Mondétour mitoyen entre les associations syndicales autorisées Mondétour-Campagne et Idéale de Mondétour ainsi que la Place, suivant plans dressés par M. Thomas, géomètre à Orsay.

Suivant intervention de M.M LAUTERFING ET DOUV'L, le Conseil décide de ne pas exiger une couche de goudronnage aux frais des syndicats, le retard apporté dans le classement étant imputable à un ancien directeur de Mondétour-Campagne.

Le Conseil décide donc de classer ce boulevard dans l'état où il se trouve actuellement.

Par lettre du 13/1/56, M. le Préfet fait connaître que les subventions suivantes ont été accordées pour chacun des deux prototypes de Mondétour.

Montant des travaux		14.528.092
Subvention de l'Etat 63 %	9.152.898	
Subvention du département, 1/5°	1.840.053	10.982.951
Reste à la charge de la commune pour chaque groupe		3*535.141.--
Le conseil décide de contracter un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations, aux conditions de cette caisse, soit pour les deux groupes, au taux de 5.50 %, remboursable en 30 ans, soit		7.090.282
Pour préfinancement du mobilier scolaire et impré- vus ☆		2.909.717
<b>total</b>		<b>109000 000</b>

et s'engage à voter chaque année les centimes extraordinaires nécessaires à l'amortissement de cet emprunt.

M. THEVENON est chargé de dresser la liste du mobilier nécessaire, afin de demander des conditions aux fabricants de mobilier scolaire fournissant du matériel qui donne satisfaction.

Le Conseil décide de solliciter de M. le Préfet l'autorisation de verser un acompte à l'entreprise chargée de la construction des prototypes de Mondétour, sur les fonds libres de l'exercice 1955, étant donné que les emprunts nécessaires sont en cours de réalisation ceci afin d'assurer la continuation du chantier.

La Commission des chemins et travaux a retenu pour le programme des gros travaux de voirie en 1956 :

Rue des sources	4 900 000
rue du Parc	5 500 000
rue Serpente et écoulement des eaux	4 000 000

Un devis a été demandé à M. Batisse pour la rue de Bellevue. Les Ponts et Chaussées demandant la pose d'un égout de 70, ces travaux seront assez coûteux. M. le Maire est d'avis qu'ils pourraient être entrepris en 1957.

Commissions

Passé à  
Rouge # 2.56  
Lettre de M. Huron

Classement du Boulevard de Mondétour.

Ecoles de Mondétour.  
Vote d'un Emprunt

Versement d'un acompte  
aux entrepreneurs

Goudronnages en  
1956

M. l'Ingénieur des T.P.E. a établi la programme suivant pour les goudronnages en K956.

rue Boursier	120.000
rue Verrier	100.000
rue Pierre Curie	200.000
rue André Chénier	360.000
avenue de Bures	120.000 900.000

M. Tissot demande où en est l'étude de la réfection des trottoirs de la rue Boursier. M. le Maire l'informe que des cables souterrains doivent être posés par les D.T.T, la réfection des trottoirs ne pourra donc pas être faite auparavant.

M. Pueland renouvelle sa demande de réfection des trottoirs de la rue de Versailles. Ces travaux sont prévus dans le projet de budget de 1956.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec l'entreprise BRANGEON pour la réfection de l'avenue de Bures dans sa partie comprise entre l'avenue du Maréchal Joffre et la rue de la dimanche, pour la somme de 1.300.000 frs. Crédits prévus au budget de 1955.

Par lettre du 22/6/54; M. le Préfet faisait connaitre que la situation des crédits mis à la disposition de ses services ne permettait pas l'attribution d'une aide financière de l'Etat pour l'achat d'un fourgon diincendie. La commune avait la faculté de faire face au financement intégral sans perdre le bénéfice de la subvention.

D'après les renseignements recueillis par M. le Maire, la commune étant centre secondaire pourrait recevoir une subvention de 40 % de l'Etat et également 40 % du département. Cette question est renvoyée à la commission des Pompiers.

Mlle Sabouraud, directrice de l'Ecole des Filles ayant besoin d'une commande supplémentaire de livres scolaires et les crédits de 1955 étant épuisés, le conseil autorise l'achat de ces fournitures sur le budget de 1956.

Le Conseil vote un crédit de 1.000 frs à prendre sur les dépenses imprévues de 1955, pour participation financière en vue de l'attribution d'une bourse départementale d'études à M. Tréhin Claude élève de l'Ecole supérieure spéciale des travaux publics.

Le Conseil, vu l'enquête qui a eu lieu dans la Commune, du 5 au 14 janvier 1956, au cours de laquelle il n'a été présente aucune observation,

Vu l'avis très favorable du Commissaire enquêteur qui s'est tenu à la Mairie les 15, 16 et 17 janvier, eu égard aux avis très favorables des services du M.R.L, de l'inspecteur d'Académie et de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Considère qu'il n'y a pas lieu de tenir compte de l'observation défavorable de M. LANSIART remise au Commissaire-enquêteur. Il ne s'agit d'ailleurs pas de la construction d'un auditorium ainsi que le prétend ce Monsieur, mais de l'achat d'un terrain qui forme la continuation de ceux précédemment acquis de M.M CHABRAT et JUSSAUME pour la réalisation future de la construction d'un bassin de natation et bains-douches.

Donne un avis favorable à l'expropriation du terrain appartenant aux consorts BUNAU VARILLA, ce qui permettra de bénéficier des conditions obtenues par la Faculté des Sciences pour l'achat du Domaine de Launay:

La construction du Bassin de Natation, décidée par la précédente Municipalité se fera certainement, mais étant donné le programme réalisé depuis l'installation de l'actuelle Municipalité: Ecoles, propriété Renson, agrandissement du cimetière, gros travaux de voirie, la commune ne pouvait pas supporter les frais d'installation de ce

Réfection de l'avenue de Bures

1. 2. 56  
Matériel Incendie - Fourgon

Fournitures scolaires

Bourse Départementale d'étude

1. 3. 56  
Bassin de Natation -  
Expropriation Bunau  
Varilla

17



séance du 27 janvier 1956

bassin. Nous pouvons profiter actuellement du taux intéressant d'expropriation fixé par la Commission d'évaluation des opérations immobilières et nous espérons que la Faculté des Sciences sera intéressée financièrement par la construction de ce bassin ainsi que l'installation du Lycée à Orsay qui est toujours en pourparlers, M. le Maire ayant rendez-vous prochainement avec l'architecte en chef.

M. le Maire rappelle qu'il avait porté à l'ordre du jour de cette assemblée, le vote du budget primitif de 1956, mais il a reçu du secrétaire de l'Union des Maires de Seine et Oise, le 23/1/56, une lettre demandant l'ajournement du vote jusqu'à l'assemblée générale de l'Association des Maires de Seine et Oise qui doit avoir lieu le lundi 30 janvier. Il propose donc d'ajourner d'une quinzaine de jours l'étude de ce projet.

M. Lauterfing est heureux de cette proposition qui est conforme à celle qu'il avait faite à la Commission des finances, en raison du déplacement par l'Etat de ses charges fiscales sur les Communes, notamment de ses charges sociales. L'allocation militaire, par exemple, qui est un service national imposé par l'Etat.

Le conseil accepte ce point de vue et décide de surseoir à l'étude et au vote du budget jusqu'à ce qu'il ait connaissance de la décision prise par les autres communes de Seine et Oise.

M. le Maire expose qu'il a reçu une délégation des parents des élèves d'Orsay fréquentant les Ecoles de Lozère. Auparavant il avait reçu une lettre de M. le Maire de PALAISEAU demandant à la Commune d'Orsay de participer dans la construction des bâtiments scolaires de sa Commune, en raison des élèves d'Orsay qui les fréquentent. M. M. Lauterfing et M. Fèvre assistaient à cette réunion.

M. le Maire de Palaiseau a envoyé ces jours-ci la liste des enfants avec leur domicile respectif.

M. Marchal qui est instituteur à Paris a exposé le problème, nous lui avons fait remarquer qu'il ne serait pas question de renvoyer les enfants en cours d'année et que le Conseil Municipal étudierait cette question.

M. le Maire a demandé à la Préfecture ce qui se passait dans des cas semblables et des exemples lui ont été cités, d'une entente entre les Communes. Les Ecoles d'Orsay recevant de leur côté un certain nombre d'élèves des communes voisines; la question sera étudiée par la commission des constructions scolaires qui doit se réunir prochainement.

Le Conseil donne un avis favorable au budget primitif de 1956 présenté par la Commission administrative de l'hôpital et ajourne son avis en ce qui concerne le compte administratif et le budget supplémentaire. Il sera demandé au Directeur de cet établissement de venir faire un exposé devant la Commission des Finances, à la demande de M. Lauterfing.

Le Dr Lauriat signale la défektivité de l'éclairage public à l'entrée de l'avenue St-Laurent. M. le Maire a reçu plusieurs demandes d'amélioration de l'éclairage dans certains quartiers de la Commune. Une étude pourra en être faite l'année prochaine, après règlement des travaux déjà exécutés par la société S.E.L.F.

M. Le Fèvre signale que des lampes grillent facilement dans l'avenue du Maréchal Joffre. Les sautes de courant en sont la cause et le fait sera signalé de nouveau à l'E.D.F.

Mme Betmont propose de donner à une rue de la Commune le nom de M. GUAYDIER, premier adjoint décédé victime d'un accident, à Orsay.

Le conseil est d'accord sur le principe et choisit la rue de Lozère, mais il y a lieu de demander l'approbation de Madame Guaydier.

Le Conseil est d'accord pour transformer gratuitement en concession perpétuelle, la concession centenaire acquise par M. GUAYDIER au cimetière d'Orsay, en raison des services rendus à la commune et celui-ci, premier adjoint ayant été victime d'un accident mortel

Budget primitif 1956

Ecoles de Lozère et de Palaiseau

Budgets et comptes de l'hôpital.

Eclairage public

Rue Pierre Guaydier

Concession de M. Guaydier au cimetière

Envoyé le  
Reçu le 2. 2. 56

alors qu'il revenait de la Commission Cantonale de Palaiseau, où il représentait habituellement le Commune.

Plantation de Peupliers

Le Dr Lauriat demande si la plantation de peupliers est bien entretenue, M. Favre lui répond qu'il s'en occupe personnellement et que le nécessaire a été fait pour le nettoyage du terrain.

Le garde forestier a d'ailleurs fait la réception définitive de cette plantation qui sera continuée à l'automne prochain.

~~Le Conseil~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

*[Handwritten signatures and names: L. Favre, L. Belmont, Marc Jouquet, L. Thévénon, J. Foisy, etc.]*

Séance du 6 Mars 1956

Du Premier mars mil neuf cent cinquante six, vingt et une heures, convocation du Conseil Municipal, en séance publique ordinaire, pour le mardi 6 Mars 1956 à 21 heures à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire



Le six mars mil neuf cent cinquante six, vingt et une heures le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Favre Maxime, adjoint.

Etaient présents : M.M. Le Fèvre, Favre, adjoints, Thévenon, Mlle Jouannin, Tissot, Cessens, Girard, Lauterling, Ziane, Foisy Mme Betmont.

L'effectif actuel du Conseil étant de 22 membres, le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu valablement délibérer.

le Maire

*[Handwritten signatures and names: L. Favre, L. Belmont, Marc Jouquet, L. Thévénon, J. Foisy, etc.]*



Du sept mars mil neuf cent cinquante six, deuxième convocation du Conseil Municipal pour le dimanche 11 Mars à 9 h 30, l'assemblée pourra valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents.



le Maire

*Handwritten signature*

## Election de la Rosière 1956 11 Mars 1956

Le onze mars mil neuf cent cinquante six, onze heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'élire la Rosière de 1956.

Etaients présents : M.M. Pimon, Maire, Le Terre, Jais, adjoints, Jouquet, Chevenon, Poulard, Bernelli, Clément, Mlle Jouannin, Lesens, Grand Kauterling, Vauchet, Zane, Torsy, Mme Betmont,

Et les notables invités : M.M. Blanchard, Deschamps, Anglade Jallerat, Vauchon, Prevost, Barre -

M. le Maire donne lecture de l'article 5 du testament de M. Archange, relatif à l'élection de la Rosière et de la liste de candidature comprenant un seul nom :

Mademoiselle FABRICE Viviane, née le 12 Juin 1939 à Orsay, domiciliée chez ses parents, rue André Maginot à Orsay, depuis sa naissance - le père est ouvrier couvreur-plombier chez son père, entrepreneur à Orsay - la mère est nourrice - Mlle Fabrice travaille aux Laboratoires Clin, Comar 94 rue de Paris à Massy, comme conditionneuse, au salaire de 23000 frs par mois.

Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants / Nombre de votants : 23 -

1<sup>er</sup> tour : Mlle Fabrice a obtenu 22 voix - 1 bulletin blanc et est désignée comme Rosière 1956 -

La date du couronnement est fixée au 13 Mai 1956

Et ont signé les membres présents.

*Handwritten signatures of council members and notable guests:*  
 Pimon, Le Terre, Jais, Jouquet, Chevenon, Poulard, Bernelli, Clément, Mlle Jouannin, Lesens, Grand Kauterling, Vauchet, Zane, Torsy, Mme Betmont, Blanchard, Deschamps, Anglade, Jallerat, Vauchon, Prevost, Barre.

# Seance du 11 Mars 1956

Le onze mars mil neuf cent cinquante six, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Étaient présents : M.M. PINON, Maire, LE FEVRE, FAVRE, adjoints JOUGUET THEVENON PUVELAND FERNELLE CLEMENT, Mlle JOUANNIN, CESSENS, GIRARD, LAUTERFLING, FAUCHET, ZIANE, POISY, Mlle BÉTHOUMT. Excusés : M.M. HUILLEMARD, LAURIAT LANE UVILLE GALLAND TISSOT LOUVEL.

Le conseil choisit comme secrétaire M. FAUCHET. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

## Chemin de la Gouttière

M. le Maire expose qu'à la suite d'une demande de division d'un terrain situé en bordure du chemin de la Gouttière (sentier rural N° 9) il a été constaté qu'une voie prévue au plan d'aménagement de la commune (opération 28) coupait ce terrain. Le plan communal étant en cours de révision, M. Thomas, géomètre de la Commune consulté et la Commission des travaux estiment qu'il n'y a plus d'intérêt à conserver ces servitudes :

Opération 29 : Ouverture d'une voie de 10 mètres entre la précédente et la rue de Versailles.

Opération 28 - Élargissement à 10 mètres de la rue du Coteau et prolongement de cette voie sur 10 mètres de largeur également d'une part, vers la voie prévue sous le N° 24, d'autre part, vers la voie prévue sous le N° 25.

Ces voies devaient dégager la circulation dans la R.N. 446 dont la déviation n'avait pas été étudiée au moment de l'approbation du plan d'aménagement de la Commune, mais elles ne présentent plus d'intérêt actuellement.

Le Conseil après en avoir délibéré, est d'accord sur la suppression des opérations 28 et 29 au plan d'aménagement communal en cours de révision et décide que le chemin rural N° 9 sera élargi à 6 mètres

Le Conseil décide d'allouer une subvention de 10 000 à M. Hemard Maurice pour établissement d'une canalisation d'eau dans l'Impasse des Planches (chemin rural) en vue de l'alimentation de sa propriété, soit 43.000 frs.

Le Conseil, après avoir entendu les observations de M. Thomas, géomètre de la Commune, décide de ne pas modifier l'emplacement de la voie prévue par l'opération N° 52 et devant relier l'avenue des Fleuets à la P.N. 446.

Le Conseil, vu l'avis de la Commission des Finances, laquelle a reçu les explications de M. FAVRE, directeur de l'Hôpital, est d'avis que le compte administratif approximatif de l'Hôpital pour 1955 soit approuvé et donne un avis favorable au budget supplémentaire présenté par la Commission administrative.

M. le Maire expose que la Commission administrative de l'Hôpital-Hospice Archangé a décidé d'acquiescer à l'acquisition d'une propriété située à Orsay, 87 rue de Paris appartenant à Mme Mathieu pour y aménager des chambres d'infirmières. L'Établissement ne dispose actuellement que de 14 chambres et le nombre d'infirmières va augmenter du fait de l'ouverture prochaine de l'Hospice du Grans Mesnil et du Centre de radiologie nucléaire.

L'agrandissement de l'annexe du 44 rue de Paris serait trop coûteux et l'acquisition envisagée permettrait de loger immédiatement les infirmières qui sont chez des particuliers ou à l'Hôtel.

Le Conseil, après en avoir délibéré reconnaît l'utilité du projet et sollicite la déclaration d'utilité publique dans le plus bref délai.

Le Conseil accordé à l'unanimité la garantie communale pour un emprunt de 10 millions à contracter par la Commission Administrative de l'hôpital Archangé, pour achat de la propriété de Mme Mathieu, 87 rue de Paris à Orsay et agencement de chambres pour les infirmières.

Cet emprunt serait fait à la Caisse des dépôts et Consignations, au taux de 5.50 % pour une durée de 30 ans, avec annuité de 688.054 frs.

7 Mai

## Subvention pour Canalisation d'eau

## Plan communal - opération 52.

## Comptes de l'Hôpital

Envoyé le 10

Reçu le 10

## Acquisition d'une propriété pour l'hôpital

Envoyé le 10

Reçu le 10

## Garantie emprunt pour l'hôpital

Envoyé le 10

Reçu le 10

Seance du 11 Mars 1956

S'engage à voter annuellement 505 centimes extraordinaires pour l'amortissement de cet emprunt, qui ne seront mis en recouvrement qu'en cas de défaillance de l'établissement.

M. le Maire expose que la Commission arbitrale, réunie le 27 février 1956 à la Mairie d'Orsay a accordé à M. PENSON, une indemnité d'expropriation de 20 millions. Le cas du gardien-jardinier devra être examiné par le Conseil en vue de lui attribuer un emploi communal. Le Conseil accepte à l'unanimité la décision de la Commission arbitrale et décide de ne pas faire appel à cette décision.

M. le Maire rend compte qu'il a assisté à la Préfecture de Seine et Oise, le 8 Mars dernier, à une réunion des Maires en vue d'étudier la situation des communes au point de vue des constructions scolaires. Il a été attribué à la commune en "Groupes urbains" pour 1957 : 16 classes, 17 logements, Ecole maternelle à édifier dans la propriété Penson et une école maternelle pour le Guichet.

En ce qui concerne la cantine scolaire de Mondetour, les architectes ont établi un projet de plus de 14 millions. M. le Maire leur a demandé d'étudier une réduction de la dépense sans modifier la capacité des bâtiments, par suppression du sous-sol. Le nouveau projet doit être déposé incessamment en vue d'une réunion de la Commission des constructions scolaires.

M. Thévenon signale qu'il n'est pas prévu de logements pour les 4 classes complémentaires du groupe de Mondetour. Cette question est également à étudier.

M. Lauterfing fait connaître que le bénéfice du pré-financement a été accordé à la commune pour les classes aménagées dans les préaux.

Le Conseil vote à l'unanimité une subvention de 5.000 frs en faveur de l'Œuvre des Pupilles de l'École publique de Seine et Oise.

Le Conseil vote à l'unanimité une subvention de 1.000 frs à prendre sur les dépenses imprévues, en faveur du Comité antituberculeux de Seine et Oise.

M. le Maire expose que la Ste SCIAKY sollicite l'avis du Conseil pour la construction d'ateliers-usine à Mondetour.

Le Conseil après en avoir délibéré, considérant qu'aucune zone industrielle n'est prévue au plan d'aménagement d'Orsay à l'endroit proposé par la Ste SCIAKY pour la construction, est d'avis qu'il ne paraît pas souhaitable d'y installer des usines de quelque nature que ce soit. D'autre part, le caractère touristique de la région s'oppose à de telles constructions, même suivant les photographies qui ont été soumises.

Si une autorisation quelconque devait être accordée, il faudrait qu'elle respecte le plan d'aménagement actuel prévoyant une zone industrielle au Sud de la Commune.

Enfin, depuis deux ans, la Commune semble s'orienter vers la réalisation d'établissements universitaires et une installation de ce genre ne pourrait que nuire au développement de cette tendance, étant donné le peu de superficie de la commune.

Le Conseil, suivant lettre de M. le Préfet en date du 11/2/56 décide le reversement des indemnités pour consultation de nourrissons du 2ème semestre 1955, soit :

Dr Laneuville,	8.000
Mme Vigny, infirmière	1.900
<del>Mlle Guillemard, secrétaire</del>	<del>1.500</del>

M. le Maire fait connaître que le lotissement du Vaubien a été approuvé par arrêté préfectoral du 28/2/56. Le Conseil après avoir délibéré, donne avis favorable à la demande de subvention et de prêt présentée par l'A.S.A de ce lotissement. Demande qu'une subvention de 75 % soit accordée, en raison des efforts accomplis jusqu'à présent par les lotis pour l'installation de l'eau et de l'électricité. Décide d'allouer une subvention de 10 % sur les annuités d'emprunt et s'engage à classer dans la voirie urbaine, la rue Vaubien, dans le délai de 6 mois après la réception des travaux

Propriété Penson

Reçu le \_\_\_\_\_

Constructions  
Scolaires -

Œuvre des Pupilles de  
l'École publique

Comité Antituberculeux

Construction d'une  
usine à Mondetour

Consultation des  
Nourrissons

Reçu le 21-4-1956  
Rue de Vaubien

Traitements des Cantonniers

Le Conseil décide à l'unanimité l'application de l'arrêté interministériel du 20/12/55, qui a fixé une nouvelle échelle indiciaire, de 130 à 185, pour le traitement des ouvriers d'entretien de la voirie urbaine. L'indice 185 ne pourra être accordé qu'aux seuls agents ayant accompli 18 ans de service dans le grade.

Reçu le 15 3 56  
Traitements du personnel communal

M. le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 20/12/55 relative aux traitements des agents communaux. Le Conseil décide à l'unanimité l'application des dispositions prises en faveur des fonctionnaires de l'Etat par décrets N° 55-495 et 55-498 du 10 mai 1955 et par décret N° 55-855 du 30 Juin, dont les dispositions ont été étendues au personnel communal par arrêtés interministériels du 25 août et du 25 septembre 1955. Les crédits seront prévus en conséquence au budget de

Indemnités de logement des Instituteurs.

Le Conseil décide l'application du barème établi par le Conseil départemental de l'Enseignement primaire dans sa séance du 11/1/56 pour le calcul des indemnités de logement des instituteurs et institutrices ne bénéficiant pas d'un logement en nature.

Reçu le 17 3 56

1ère catégorie, avec effet du 1/1/56	37.800
1/7/56	39.900
2ème catégorie	47.250
1/7/56	49.875
Cas spéciaux, majoration de 1/5° de l'indemnité de base :	
1ère catégorie, avec effet du 1/1/56	45.360
1/7/56	47.882
2ème catégorie	54.810
1/7/56	57.855

Les crédits seront prévus en conséquence au budget primitif de 1956

Syndicat intercommunal du personnel

Le Conseil décide d'inscrire au budget de 1956 un crédit de 384658 représentant la contribution de la Commune pour le fonctionnement du syndicat interdépartemental du personnel.

Fourgon pompe incendie

M. le Maire expose qu'un modèle de fourgon-pompe GUINARD monté sur châssis Citroen a été présenté à la Commission des Pompiers. L'acquisition de ce fourgon s'impose, vu l'étendue des services de protection à assurer par la subdivision des sapeurs-pompiers de la Commune. Le Conseil est d'accord sur le principe et renvoie la question à la Commission des finances pour étudier le financement de l'opération.

Place P. J. Guaydier

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Guaydier qui donne son accord en vue de l'attribution du nom de M. P.J. GUAYDIER à une voie ou place de la Commune et remercie le Conseil de la transformation d'une concession centenaire en concession perpétuelle. Il expose que M. le Préfet, par circulaire du 9/3/56 fait connaître qu'en vertu du décret du 4/1/55 portant réforme de la publicité foncière, il ne pourra donner son accord aux changements de noms intéressant les rues des "parties agglomérées" que pour des motifs tout à fait exceptionnels.

28 Mai 56

En conséquence, le Conseil à l'unanimité, renonce au changement de nom de la rue de Lozère en raison des nombreux inconvénients que cette mesure occasionnerait et décide de donner le nom de M. J.P. Guaydier à la place non dénommée située en bordure du Bd de Mondétour et dont le Conseil vient de décider le classement dans la voirie urbaine.

Indemnité à M. Bruneau

Suivant arrêté du Ministre des travaux publics, du 27/1/50, le Conseil décide à l'unanimité d'allouer une indemnité annuelle de 5.000 frs à M. Bruneau, conducteur des travaux des Ponts et Chaussées du service du Canton de Palaiseau pour la surveillance des travaux communaux.

Location Salle Paroissiale

Suivant demande de M. le Curé, le Conseil décide à l'unanimité de porter de 25.000 à 50.000 frs, le prix de location annuel de la salle paroissiale, en raison des travaux engagés pour la refecton de cette salle et de l'augmentation de la fréquence des séances des sociétés.

Services Indigents

Suivant demande de M. le Curé, du 5/1/56, le Conseil décide de porter de 100 à 200 frs, l'indemnité allouée à M. le Cure pour le service des convois des indigents.

Reçu le

M. le Maire rend compte que les terrains acquis à l'amiable pour

Compte de 11 Mars 1956

les constructions scolaires de Mondétour, se montent à	5.545.000	
la commission arbitrale a alloué à M. Bertranet	48.336	
M. Godier	3.480.192	
M. Allorge	1.295.424	
M. Lorin ou agents-droit	1.226.880	
Honoraires avoué, huissier, avocat, frais de justice	412.222	
total	12.008.054	
l'emprunt contracté étant de	10.500.000	
Il reste à faire face à une dépense de	1.508.054	
que le Conseil municipal propose d'affecter sur l'excédent des dépenses		
de l'emprunt contracté pour travaux de voirie, se montant à	10.000.000	
les travaux de la rue de Lavigny se montent à	57394049	
avenue Parrat	2797.025	
Goudronnage et divers	165.136	
Honoraires Ponts et Chaussées	256.000	8.403.108
Reste disponible		1.594.000

Le Conseil décide la mise en recouvrement sur M. Meunier, ancien directeur d'école, des frais engagés par la Commune pour libérer le logement qu'il occupait, soit frais huissier, avoués, jugement astreinte, 100 frs par jour du 1/11/54 au 26/2/55

	42.000	
	29.900	
total		72.900

Le Conseil décide d'inscrire au budget de 1956, un crédit de 200000 frs pour cotisation au syndicat pour l'aménagement de l'Yvette soit 11 frs par habitant pour frais de fonctionnement et 20 frs par habitant, pour frais d'entretien.

Le Conseil décide à l'unanimité que le tarif d'utilisation du dépôt par les Stes de vidange, sera de 5.000 frs et le prix du mètre cube de gadoue, de 250 frs à partir du 1/1/56.

Le Conseil décide que le prix de 3 frs par gamelle réchauffée à la cantine sera perçu par la Caisse des Ecoles à partir du 1/1/56 celle-ci assumant entièrement les frais de chauffage.

Le Conseil accepte le mémoire de l'entreprise Brangeon pour aménagement du terrain de basket-ball, se montant à 254.071

demande à M. le Préfet d'approuver ce mémoire pour valoir marche, le crédit prévu de la façon suivante / budget primitif 250.000 budget supplémentaire, restes à payer 1954, inemployé 89.000

La Commission des sports a proposé la construction d'une maison pour loger un gardien, condition indispensable pour conserver en bon état les installations sportives. L'architecte communal est chargé de l'étude de la question afin de présenter un projet au Conseil Municipal

M. Thévenon signale que les travaux d'aménagement de la cuisine de la cantine scolaire ont été plus coûteux que prévu, en raison de travaux supplémentaires occasionnés par une fosse existant dans le sous-sol et demande si la commune ne pourrait pas aider la Caisse des Ecoles dont le budget est restreint. Le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'attendre la production des mémoires des entrepreneurs pour régler cette question.

A la demande de Mme Bétmont, M. le Maire fait connaître qu'un rappel a été adressé à la S.C.I.P.O. en ce qui concerne la redevance à verser pour le panneau publicitaire de la Place du Guichet.

Le Conseil décide à l'unanimité les virements de crédits suivants afin de régler certaines dépenses avant le 31/3/56 :

Credits à compléter :		
CH 4 Add - travaux rue De Lattre de Tassigny		19.849
29 bouches incendie à Mondétour		2.520
restitution taxe locale		5.700
I/2 - traitements agents services administratifs		45.239
I:5 - contribution patronale 5 %		5.138
I/8 - accidents du travail		17.000
I/6 - sécurité sociale		43.593

Terrains de Mondétour

Mars 1956  
11-3-1956

affaire Meunier

25 avril 1956

Syndicat de l'Yvette

22 Mars 1956

Abilage du dépôt

15-3-56

Rechauffes Cantine

17-3-56

Travaux au stade

13 Juin 1956

Cantine de la Cantine

Virements de crédits

Mars 1956  
11-3-1956

2/7 - dépense du téléphone	2.602
5/3 - assurance accidents sapeurs pompiers	5.458
5/7 - contingent départemental incendie	30.825
7/2 - sécurité sociale, voirie urbaine	18.037
7/3 - allocations familiales d°	2.634
8/2 - Eclairage public	603.106
8/8 - frais de matériel, enlèvement des ordures	106.784
12/13 - consommation eau bâtiments et bornes	5.637
13/27 - chauffage des Ecoles	57.711
19/12 - accidents et responsabilité civile	3.601
19/17 - secrétariat administratif	4.418
	-----
total	981.052

## crédits disponibles

Plus value de l'attribution de fonds national de compensation	222.052
restes à payer sur Aristide Briand	127.000
12/12 - chauffage, éclairage bâtiments communaux	175.000
15/7 - traitement femmes de service	100.000
15/15 - amélioration hygiène scolaire	160.000
24/8 - annuité emprunt rue Bossuet (double emploi)	107.000
15/14 - transport d'élèves	90.000
	-----
total	981.052

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 15

*L. Belmont*  
*Jouy*  
*Lauriat*  
*Leveque*  
*Favre*  
*Pinon*  
*Leveque*

Du 23 mars 1956, convocation du Conseil Municipal pour le 28 Mars 1956 à 21 heures à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



Séance du 28 Mars 1956

Le vingt huit mars mil neuf cent cinquante six, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Étaient présents : M.M. PINON, Maire, Le Fèvre, Favre, adjoints Puveland, Bernelle; Clément, Mlle Jouannin, Tissot, Cessens, Beauvel, Lauterfing, Fauchet, Ziane, Foisy, Mme Belmont.

Le Dr Lauriat a donné procuration à Mme Belmont et le Dr Laneuville à M. PINON. Absents / M.M. Guillaumard, Jouguet, Thévenon, Girard.

M. le Maire fait part du décès de M. Galland, une minute de silence est observée en sa mémoire.

Décès de M. Galland



Le Conseil donne avis favorable à l'aliénation par l'hospital d'une parcelle du Parc de la propriété du Grand Mesnil par l'hospital d'Orsay, au profit de la Commune de Bures-sur-Yvette.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Comité des Parents d'élèves, en date du 27/3, sollicitant l'inscription au budget d'un crédit de 75.000 frs pour l'envoi d'enfants d'Orsay, en colonies de vacances. Il expose que depuis de nombreuses années, le Bureau d'Aide sociale a pris la charge d'aider les enfants des familles nécessiteuses à envoyer leurs enfants en Colonies de vacances. Ce bureau examinera toujours avec la même bienveillance les cas intéressants qui lui seront soumis.

Vu la réception tardive de cette lettre, le Conseil décide d'en renvoyer l'étude à la Commission des Finances.

M. le Maire tient l'assemblée informée des contacts avec le cabinet de M. le Ministre de l'Éducation Nationale et l'Administration préfectorale au sujet d'un programme de réalisation immédiate, par le système des commandes groupées, d'un certain nombre de constructions scolaires urbaines dans le département de Seine et Oise, programme auquel figure pour notre Commune, la construction d'une Ecole de filles 16 classes et maternelle 4 classes, 15 logements dans la propriété Renon et Ecole maternelle 3 classes et 2 logements au Guichet (la commune est propriétaire des 2 terrains) La dépense approximative est de 124 millions pour le groupe central et 28 millions pour la Maternelle et les 2 logements (participation communale escomptée: 10%).

Pien que chaque commune reste "maître de l'oeuvre" et intervienne directement pour la passation des marchés avec les entreprises choisies, par le moyen dit "des commandes groupées" il est permis de faire jouer la concurrence sur l'ensemble du programme départemental.

La réalisation est prévue par le système d'entreprises pilotes qui permet une plus grande rapidité dans la mise en route des travaux et dans leur exécution. Pour les opérations relatives à l'appel de la concurrence et à l'examen des offres préalablement à la passation des marchés communaux, il y a lieu de recourir à la constitution d'une conférence intercommunale, organisme prévu par les articles II et suivants de la loi du 5 avril 1884. En conséquence, le Conseil municipal délibère et décide :

1° - de constituer, en application des articles II et suivants de la loi du 5 avril 1884, une conférence intercommunale entre les communes de Bretigny-sur-Orge, Ste-Geneviève des Bois, Athis Mons, Vigneux sur Seine, Morsangis, Verrière le Buisson, Palaiseau, Orsay à l'effet de :

1° - procéder en vue de la construction d'un groupe scolaire dans chacune des communes sus désignées, à un appel à la concurrence portant sur l'ensemble des constructions envisagées.

2° - de procéder à un examen concerté des offres reçues entre les Communes susvisées en vue de fixer leur choix.

Sont désignés des trois membres du Conseil représentant la Commune à la conférence intercommunale, savoir : M.M. Be Fèvre, Lauterling, Ziane et suppléants : M.M Puveland, Mme Etmont, M. Favre.

M. le Maire fait part d'une demande de l'A S A La Troche, pour la pose d'une bouche d'incendie incongelable rue de la Corniche. Le Conseil accepte le devis de la Sté Lyonnaise des Eaux, se montant à 105.000 frs et décide de solliciter une subvention de l'Etat et du département. Le surplus de la dépense sera à la charge de l'association syndicale, deduction faite d'une participation communale de 10%

M. le Maire expose que les services départementaux d'incendie ont demandé la pose d'une bouche d'incendie, rue de Versailles, à l'angle de la rue René Paillole, en 100 m:m. Le conseil accepte le devis de la Sté Lyonnaise se montant à 113.000 frs et sollicite une subvention de l'Etat et du département.

Aliénation de terrain  
Hofufal

Colonies de vacances

Constructions scolaires

Reçu le .....  
Reçu le .....

Bouche d'Incendie  
La Troche

Reçu le .....  
Reçu le .....

Bouche d'Incendie  
Le Vaubrien

Reçu le .....  
Reçu le .....

Alimentation en eau  
Rue Arsède Briand

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de renforcer la canalisation prévue pour l'alimentation en eau du groupe d'habitations de la S C I P O, en vue de la desserte de l'extrémité de la rue A. Briand. Le devis de la Sté Lyonnaise pour le complément d'une canalisation de 125 m:m est de 875.700 frs. Le Conseil est d'accord sur ces travaux, mais le financement en sera étudié ultérieurement, il y aura lieu de prévoir des bouches d'incendie.

Indemnité de logement

Envoyé le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_  
Reçu le 6 H \_\_\_\_\_ 1956

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, du 22/3 concernant l'indemnité de logement à allouer à M. BARASCOUE, instituteur remplaçant M. GARRIGOU, en congé de longue durée. Le Conseil décide que M. BARASCOUE bénéficiera de l'indemnité de logement à partir du 1/1/56, en remplacement de M. Garrigou qui en a bénéficié jusqu'au 31/12/55 par mesure de bienveillance.

Jardins du dépotoir

En raison du manque de place au dépotoir, le Conseil décide de ne plus renouveler les autorisations de cultiver données sur une partie du terrain, à partir du 1/1/56.

Admission en non valeur

Envoyé le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_  
Reçu le 3 H \_\_\_\_\_ 1956

Le Conseil décide l'admission en non valeur d'une somme de 900 frs demandée à tort à M. Leder pour location de jardin et d'une somme de 1.000 frs pour les fournitures scolaires de l'enfant Mahé, de Villiers le Bacle, cote irrécouvrable.

Lutte contre le cancer

Envoyé le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_

M. le Maire expose que la quête en faveur de la Ligue Française contre le cancer a rapporté 21.289 frs. Le Conseil décide d'allouer une subvention de 5.000 frs à prendre sur les dépenses imprévues de ...

Achat d'un fourgon  
pompe Incendie

Envoyé le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_  
Reçu le 11 6 \_\_\_\_\_ 1956

M. le Maire expose que la Commission des Pompiers a assisté à la présentation d'un fourgon-pompe GUINARD et a examiné les propositions de deux autres maisons. Elle a retenu le matériel des Ets GUINARD comprenant une tonne de 2.500 litres. Le Conseil décide l'achat de ce fourgon et autorise M. le Maire à signer un marché avec ces établissements. Sollicite une subvention de l'Etat et du département, la plus large possible, en raison des charges actuelles de la Commune et de l'étendue du secteur de protection qu'elle assure, comme Centre secondaire.

M. le Préfet avait fait connaître que la commune devait assurer le préfinancement de la dépense, sans perdre le bénéfice des subventions. Le Conseil décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de 1956.

Ecoles de Mondétour  
fréquentation

M. le Maire expose que la Commission des constructions scolaires a proposé de délimiter le périmètre de fréquentation des Ecoles de Mondétour à partir de la Ligne Bard-Béchartres qui traverse la Commune d'Est en Ouest. Le Conseil accepte cette délimitation qui sera l'objet d'un arrêté municipal.

Place du Boulevard  
de Mondétour

Envoyé le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_  
Reçu le 9 Juin \_\_\_\_\_ 1956

M. le Maire expose que le dossier de classement du Bd de Mondétour et de la place J.P. Guaydier est actuellement soumis à l'approbation préfectorale et propose d'établir une servitude sur 3 terrains situés au Nord de cette place en vue d'un agrandissement futur. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Groupes d'habitations  
Participation

Envoyé le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_  
Reçu le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_

Le Conseil Municipal, soucieux des intérêts des contribuables et ému par les charges sans cesse croissantes que lui imposent notamment les constructions de groupes d'habitations sous quelque forme que ce soit :

- créations de classes nouvelles et frais de fonctionnement.
- voirie, entretien, personnel
- service social de santé et charges sociales.
- personnel d'administration.
- service incendie.

Rejoignant dans ce sens les préoccupations du Conseil général à ce sujet et de la presque totalité des communes de Seine et Oise. Le Conseil, tout en comprenant la nécessité de construire le plus grand nombre de logements possible, en raison des besoins des mal logés. Le Conseil DEMANDER aux sociétés de construction intéressées, un apport en capital correspondant aux charges supplémentaires qui seront imposées à la Commune par un accroissement brutal de la population.

Séance du 28 Mars 1956

M. le Maire expose que des travaux de réfection des canalisations de la Cour des Ecoles ont été effectués en septembre 1952. Vu l'urgence des travaux et l'importance de la dépense ne pouvant pas être déterminée, les travaux ont été confiés à l'entreprise Brangeon de Palaiseau qui a remis son mémoire le 29/2/56. Le Conseil demande à M. le Préfet de bien vouloir approuver cette facture pour valoir marché. Le crédit est prévu au budget supplémentaire de 1955 et sera porté sur l'état des restes à payer.

Canalisations Cour des Ecoles -

Marcys le 19  
Reçu le 5 - H 1956

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, du 27/2/56 faisant connaître que le Conseil Général a décidé le principe d'une attribution supplémentaire sur la base de 6.000 frs par enfant de moins de 6 ans et de plus de 14 ans au 10/12/55, soit pour la commune d'Orsay à raison de 225 enfants attribution du programme 1956

Caisse départementale scolaire

1.350.000  
2.386.000

total 3.742.800

Le Conseil décide d'adresser les propositions suivantes, en demandant la modification de la répartition qui avait été approuvée par délibération du Conseil Général du 2/12/55 :

Partie d'annuité d'emprunt pour achat propriété Renson	1.000.000
en vue de constructions scolaires	400.000
Amélioration des peintures	800.000
meublier cantine scolaire	38.300
Matériel d'enseignement collectif	200.000
Travaux divers de menuiserie	250.000
Equipement du cours complémentaire	700.000
Mobilier pour le groupe du centre	-----
	3.742.800

Marcys le 19  
Reçu le 19

M. le Maire expose que le budget doit être habituellement établi en janvier. Cette année, en raison du contingent d'aide sociale et de la répartition des taxes locales, le vote en avait été différé. Une réunion des Maires à laquelle assistait M. le Préfet a eu lieu et il a été décidé d'un commun accord de ne pas voter le budget avant que le Ministère des finances ait pris une décision pour alléger les contingents d'aide sociale imposés aux Communes.

Budget primitif 1956

Il a été institué une Commission formée de parlementaires, de représentants des Maires, et des conseillers généraux pour faire une démarche auprès des services intéressés.

Par lettre du 20/3/56, M. le Préfet indique que l'autorité supérieure a autorisé le département à reprendre en charge 65 % des dépenses d'assistance, ce qui réduit la participation communale à 1.682.478 frs au lieu de 5.010.398 frs.

Marcys le 19  
Reçu le 19

Le Conseil municipal remercie M. le Préfet dont l'action a permis cet allègement de nos dépenses et souhaite qu'il continue son action pour que les doléances des collectivités locales et en particulier, celles de Seine et Oise, soient prises en considération. Le Conseil remercie également les parlementaires et les délégués du Conseil Général qui ont été chargés de la mission d'alléger les finances des communes.

Il souhaite, d'autre part, que les textes des instructions des autorités supérieures ne soient pas si compliqués.

Le Conseil émet le vœu que les communes soient exonérées de la contribution de 5 % à la charge de l'employeur et de la participation dans les dépenses de chômage.

contribution 5% chômage

Le Conseil autorise M. le Maire à acquérir un porte fut du prix de 115.000 frs afin que les cantonniers puissent faire les raccords de goudron nécessaires sur la voirie.

Marcys le 19  
Reçu le 19  
Achat d'un porte fut

Le Conseil fixe le programme d'entretien des rues en 1956 :

Entretien des Rues

- goudronnage suivant lettres de M. l'ingénieur des T P E-900.000	900.000
- sable et sel pour le verglas	300.000
- outils, entretien divers	200.000
- achat d'un porte fut	115.000
- Emulsion pour rebouchage	100.000
- plaques de rues, peintures diverses	100.000
- travaux imprévus	685.000
total	2.500.000

Marcys le 19  
Reçu le 19